



Lundi 2 mars 2026



Condamnation de Claude MUHAYIMANA : le Maire décide sa révocation

Suite à la condamnation en appel de Claude MUHAYIMANA le 27 février dernier, à 14 ans de réclusion pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité lors des massacres des Tutsi en 1994, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, décide d'engager la procédure de révocation de l'employé à la Ville de Rouen.

Conformément au droit en pareil cas, la juge Présidente du Conseil de discipline a d'ores et déjà été saisie à fin de convocation d'un Conseil de discipline dans les plus brefs délais.

Dans l'attente, l'agent est immédiatement suspendu par le Maire. Il ne perçoit aucune rémunération de la Ville.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53